

Syndic de copropriété, nous souhaitons rénover un immeuble

Un immeuble qui vieillit, des factures qui augmentent, un appartement trop froid en hiver et trop chaud l'été, l'urgence environnementale... Vous pouvez y remédier grâce à des travaux de rénovation énergétique adaptés à vos besoins et à votre budget.

Avez-vous pensé à rénover votre immeuble ?

Un immeuble qui vieillit, des factures qui augmentent, un appartement trop froid en hiver et trop chaud l'été, l'urgence environnementale... Vous pouvez y remédier grâce à des travaux de rénovation énergétique adaptés à vos besoins et à votre budget.

Quelles étapes ? Quel accompagnement ?

La rénovation passe par trois étapes clefs : la préparation, la conception du programme de travaux et la réalisation. Des professionnels qui connaissent le fonctionnement de la copropriété et de la rénovation sur le bout des doigts vous accompagneront et vous feront bénéficier de leur expertise. De plus, vous pouvez bénéficier d'aides financières collectives et individuelles pour financer votre projet.

Vous souhaitez en savoir plus sur la rénovation ?

Vous pouvez contacter les conseillers France rénov' (anciennement les conseillers FAIRE) de votre territoire pour toute question sur la rénovation.

Vous pouvez aussi vous former à la rénovation en copropriété grâce à des formations en ligne gratuite MOOC, notamment le MOOC Réno Copro.

Pour vous inscrire : rendez-vous sur www.mooc-batiment-durable.fr

Documents

[Balade thermique, comment ça marche ?](#)

Liens utiles

[La plateforme de rénovation des copropriétés du Val d'Oise](#)

[Formez-vous à la rénovation énergétique](#)